



Conseil économique et social

Distr. générale
30 janvier 2012
Français
Original : anglais

Reprise de la session d'organisation de 2012

26 et 27 avril 2012

Point 4 de l'ordre du jour

**Élections, présentation de candidatures,
confirmation des candidatures et nominations**

Élection de 13 membres du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication

Note du Secrétaire général

1. En application de ses résolutions 1982/67 et 1985/71, le Conseil économique et social doit élire, à la reprise de sa session d'organisation de 2012, 13 membres du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication pour un mandat de trois ans commençant le 1^{er} janvier 2013, afin de pourvoir les sièges qui deviendront vacants le 31 décembre 2012 à l'expiration du mandat des membres suivants : Bénin, Brésil, Cameroun, Croatie, Égypte, Pologne, République-Unie de Tanzanie et Saint-Kitts-et-Nevis. Il y a en outre quatre sièges vacants dans le Groupe des États d'Asie et du Pacifique et un siège vacant dans le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, à occuper par des membres dont le mandat viendra à expiration le 31 décembre 2012.

2. Les sièges vacants doivent être pourvus comme suit :

Quatre membres à élire parmi les États d'Afrique;

Quatre membres à élire parmi les États d'Asie et du Pacifique (sièges vacants);

Deux membres à élire parmi les États d'Europe orientale;

Trois membres à élire parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes (dont 1 siège vacant).

3. On trouvera la composition du Groupe de travail en 2012 dans l'annexe à la présente note.



Annexe

Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication (34 membres; mandat de trois ans)

Composition en 2012

Neuf membres représentant les États d'Afrique^a

Bénin* (2012), Botswana (2014), Cameroun* (2012), Égypte* (2012), Nigéria (2014), République-Unie de Tanzanie* (2012), Swaziland (2014), Tunisie (2014)

Sept membres représentant les États d'Asie^b

Kirghizistan (2014)

Trois membres représentant les États d'Europe orientale

Croatie* (2012), Fédération de Russie (2014), Pologne* (2012)

Six membres représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes^c

Argentine (2014), Brésil* (2012), Équateur (2014), Saint-Kitts-et-Nevis* (2012)

Neuf membres représentant les États d'Europe occidentale et autres États^d

* Membre sortant.

^a Il y a un siège vacant dans ce groupe, à occuper par un membre dont le mandat prendrait effet à la date de l'élection et viendrait à expiration le 31 décembre 2014.

^b Il y a six sièges vacants dans ce groupe : quatre sièges à occuper par des membres dont le mandat prendrait effet à la date de l'élection et viendrait à expiration le 31 décembre 2012, et deux sièges à occuper par des membres dont le mandat prendrait effet à la date de l'élection et viendrait à expiration le 31 décembre 2014.

^c Il y a deux sièges vacants dans ce groupe : un siège à occuper par un membre dont le mandat prendrait effet à la date de l'élection et viendrait à expiration le 31 décembre 2012, et un siège à occuper par un membre dont le mandat prendrait effet à la date de l'élection et viendrait à expiration le 31 décembre 2014.

^d Il y a neuf sièges vacants dans ce groupe, à occuper par des membres dont le mandat prendrait effet à la date de l'élection et viendrait à expiration le 31 décembre 2014.